



REGLEMENT 2015

CHAMPIONNAT MAJOR



SAUT D'OBSTACLES

Du 18 au 20 septembre 2015 à Cluny (71)

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Saut d'Obstacles, complétées par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

QUALIFICATION

Cavaliers

Ces championnats sont réservés aux cavaliers âgés de 40 ans et plus dans l'année en cours.

Un cavalier ne peut participer qu'à un seul titre de Champion de France lors de l'événement.

| Championnats | LFC Cavalier |
|--------------------|--------------|
| Major 4 | Amateur |
| Major 3 | |
| Major 2 | |
| Major 1 | |
| Major Elite | |

Chevaux

Tous chevaux de 6 ans et plus inscrits sur la liste A des chevaux de sport.

Un cheval ne peut participer qu'à un seul titre de Championnat de France lors de l'événement.

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements : lundi 7 septembre 2015

EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

| Titres | Normes techniques (verticaux) | | |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| | 1 ^{ère} étape | 2 ^{ème} étape | 3 ^{ème} étape |
| Championnat Major 4 | 90 cm | 95 cm | 95 cm |
| Championnat Major 3 | 95 cm | 100 cm | 100 cm |
| Championnat Major 2 | 105 cm | 110 cm | 110 cm |
| Championnat Major 1 | 115 cm | 120 cm | 120 cm |
| Championnat Major Elite | 125 cm | 130 cm | 130 cm |

BAREMES ET DEROULEMENT

➤ Major 4 et Major 3

Première étape: une manche, Barème A temps optimum , vitesse 350m/mn.
L'ordre de passage des concurrents sera affiché sur www.ffe.com, onglet FFEcompét. Le classement de la première étape au Barème A temps optimum détermine l'ordre de départ de la 2^e étape. Seules les pénalités aux obstacles sont comptabilisées pour le classement général du critérium. Si un concurrent est éliminé ou a abandonné, il se voit attribuer les points du concurrent le plus pénalisé dans la même épreuve majoré de 20 points.

Deuxième étape : une manche Barème A sans chrono.
L'ordre de passage sera l'ordre inverse du classement. A égalité de point l'ordre inverse du programme sera retenu.

Troisième étape :

Les concurrents rentrent dans cette étape avec le cumul des points des étapes précédentes.

En deux manches :

➤ 1^{ère} manche Barème A. sans chrono, sans barrage (Vitesse : 350 m/mn).
L'ordre de passage sera l'inverse du classement général provisoire à l'issue des deux premières étapes. A égalité de point l'ordre inverse du programme sera retenu.

➤ 2^{ème} manche Barème A. sans chrono (vitesse 350 m/mn) avec Barrage en cas d'égalité pour la 1^{ère} place, 2^e place et/ou 3^e place du classement général du Championnat.

Cette manche est réservée aux 25% des couples les mieux classés à l'issue du cumul des points : première étape + deuxième étape + 1^{ère} manche de la troisième étape, 15 couples minimum étant qualifiés.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire à l'issue des deux premières étapes et de la 1^{ère} manche de la troisième étape.

Les couples non-partants ou ayant abandonné dans la première manche ne peuvent pas repartir dans la deuxième manche.

Les éliminés sur la première manche, sont crédités du score du concurrent le plus pénalisé de la manche en question plus 20 points.

➤ **Major 2/ Major 1 / Major Elite**

Première étape: Type Barème A chrono jugé au Barème C.

L'ordre de passage des concurrents est celui publié sur FFEcompét. Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

Deuxième étape: En une manche au Barème A, sans chrono, sans barrage (vitesse 350 m/mn). L'ordre de passage des concurrents dans la deuxième étape est l'inverse de celui du classement obtenu dans la première étape.

Troisième étape (Finale) :

Les concurrents rentrent dans cette étape avec le cumul des points des étapes précédentes.

En deux manches :

➤ 1^{ère} manche Barème A. sans chrono, sans barrage (Vitesse : 350 m/mn). L'ordre de passage sera l'inverse du classement général provisoire à l'issue des deux premières étapes.

➤ 2^{ème} manche Barème A. sans chrono (vitesse 350 m/mn) avec Barrage en cas d'égalité pour la 1^{ère} place, 2^e place et/ou 3^e place du classement général du Championnat.

Cette manche est réservée aux 25% des couples les mieux classés à l'issue du cumul des points : première étape + deuxième étape + 1^{ère} manche de la troisième étape, 15 couples minimum étant qualifiés.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire à l'issue des deux premières étapes et de la 1^{ère} manche de la troisième étape.

Les couples non-partants ou ayant abandonné dans la première manche ne peuvent pas repartir dans la deuxième manche.

Les éliminés sur la première manche, sont crédités du score du concurrent le plus pénalisé de la manche en question plus 20 points.

CLASSEMENT

Pour chaque titre, le classement du Championnat s'obtient par le cumul des pénalités de la première étape, de la deuxième étape et de la 1^{ère} et 2^{ème} manche de la troisième étape (Finale).

REMISE DES PRIX

Des plaques, flots, cadeaux... sont distribués au minimum :

- aux 8 premiers de la première étape
- aux 8 premiers et ex-æquo de la deuxième étape
- aux 8 premiers du Championnat